



Le 3 décembre 2012

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 27 novembre 2012

Le mardi 27 novembre 2012, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 20 novembre 2012 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL
Monsieur Daniel GIDROL
Madame Jeanine GESSEN
Madame Monique SURREL-SATRE

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER
Monsieur Rémy GUICHERD (2 voix)

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Robert VALOUR
Monsieur Yves CHAVENT
Monsieur Yvan CHALAMET
Monsieur Dominique MARTIN
Madame Agnès ALEXANDER, représentant Monsieur Bruno CORNU

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET
Monsieur André SAGNOL
Monsieur Bernard NOTTELET
Madame Valérie GIRAUD
Monsieur Didier ROUCHOUSE, représentant Madame Jacqueline ASTIER-SABOT
Madame Nathalie MAURIN, représentant Madame Juliette DURIEU

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD
Madame Annette LOMBARD

Monsieur Francisque TEYSSIER
Madame Valérie SOUVIGNET, représentant Monsieur Jean-Pierre FAYARD

Mairie des Villettes :
Monsieur Louis SIMONNET
Monsieur Marc PREBET
Madame Karen JAY (arrivée à 19h10)
Madame Cécile PICARD

ETAIENT EXCUSES :
Madame Christiane MOURIER, Monsieur Bruno CORNU, Madame Jacqueline ASTIER-SABOT, Madame Juliette DURIEU, Monsieur Jean-Pierre FAYARD

ETAIT ABSENT :
Monsieur Guy GRANGER

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :
Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Monsieur Olivier FANGAUD, agent de développement économique
Madame Sandrine BERNAUD, rédacteur

Louis SIMONNET soumet à l'approbation du conseil communautaire le compte rendu du conseil communautaire du 25 septembre dernier. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il invite les élus à avoir une pensée pour Isabelle SOUCHON, élue de Saint-Pal de Mons décédée dernièrement.

L'assemblée procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 – ZA la Croix Saint-Martin - Cession foncière au profit de la Société Gabriel – Approbation

A l'unanimité, les élus approuvent la cession foncière à la Société Gabriel, à titre gracieux, d'une parcelle de terrain de 869 m² environ située sur la Zone de la Croix Saint-Martin.

En septembre 2011, le conseil communautaire avait approuvé la cession des lots n° 4 et n° 5 de La Croix Saint Martin à Monistrol sur Loire à la Société Gabriel.

A l'origine de la création de cette zone, le découpage des lots 4 et 5 avait été réalisé en fonction de la demande d'un industriel et le lot n° 5 dimensionné pour son installation. Ce découpage nécessitait la création d'une raquette de retournement desservant les deux lots cités plus haut.

La cession de ces deux lots à la même entreprise rend inutile la raquette de retournement qui se retrouve enclavée entre les deux lots. Cette emprise foncière sera donc cédée à la société Gabriel à l'exception de la voirie permettant la desserte du transformateur ERDF.

Daniel GIDROL s'interroge sur le devenir de cette emprise dans l'éventualité de la revente du lot 4.

Olivier FANGAUD précise que dans cette hypothèse, il a été prévu que la réalisation d'une raquette serait imposée au futur acquéreur.

2 – Rapport d’activités du SYMPTTOM – Présentation

Les élus communautaires prennent acte de la présentation du rapport d’activités de l’année 2011 du SYMPTTOM. Ce document est joint, dans son intégralité au présent compte rendu.

Le rapport annuel du SYMPTTOM est un complément à celui présenté par notre collectivité en mai dernier, pour tout ce que la Communauté de Communes délègue au Syndicat à savoir pour 2011 :

- La collecte et le traitement du tri sélectif récolté dans les éco-points : verre ménager, emballages ménagers recyclables (corps creux), journaux magazines revues (corps plats)
- La gestion des déchetteries,
- Le traitement des ordures ménagères résiduelles, des encombrants et des déchets industriels banals (DIB).

Robert VALOUR précise que le Conseil Général souhaitait que chacun des SICTOM/SYMPTTOM établisse un rapport de forme comparable afin de pouvoir réaliser des comparaisons, d’où la date tardive de présentation du présent document. Il souligne le fait que malgré une hausse de la population sur notre territoire, les quantités enfouies au CET de Perpezoux sont en légère baisse. Il évoque également la mise en place prochaine des bacs jaunes pour le tri sélectif et l’importance de la communication qui sera à faire.

3 – Modification des statuts du SYMPTTOM – Approbation

A l’unanimité, les élus communautaires approuvent la modification des statuts du SYMPTTOM intégrant la compétence « *valorisation des déchets* ».

Cette compétence, qui figurait dans les statuts du SYMPTTOM de 2002, n’avait pas été reprise dans les statuts du syndicat du 27 septembre 2010 par suite d’une erreur matérielle de transcription.

Afin de mettre en œuvre la valorisation thermique du biogaz, il sera également rajouter aux statuts du SYMPTTOM une compétence ainsi rédigée : « *la valorisation des déchets ménagers et assimilés, des DIB, des encombrants ainsi que des résidus* ».

4 – Rapport d’activités du SELL concernant l’assainissement non collectif – Présentation

Les élus communautaires prennent acte de la présentation du rapport d’activités du Syndicat des Eaux Loire Lignon, pour l’année 2011, notamment pour sa partie relative à la compétence assainissement non collectif, subdéléguée par notre collectivité au SELL.

Yves CHAVENT rappelle la nécessité de la conformité des installations rattachées au SPANC dans le cadre d’une vente. Il indique que le service travaille actuellement sur la réalisation d’un site Internet et propose l’insertion d’articles dans chacun des bulletins municipaux.

5 – Nouveau plan de financement de l’aire de covoiturage de Chomette - Approbation

Unaniment, les élus communautaires approuvent le nouveau plan de financement de l’aire de covoiturage de Chomette, tel que présenté ci-dessous.

En septembre 2011, le conseil communautaire avait approuvé la réalisation des aires de covoiturage de Chomette et des Portes du Velay.

Les demandes de subvention ont alors été faites sur les montants prévisionnels de travaux.

Ainsi, pour l’aire de Chomette, la demande de subvention Leader mentionne des travaux à hauteur de 186 605 € HT. Ce coût ayant été ramené à 167 368 €, il convient de produire une

délibération présentant un nouveau plan de financement indiquant également l'augmentation de la participation régionale qui passe de 46 000 € à 50 210 €.

Dépenses		Recettes	
Lot N°1	123 591 €	Conseil Régional d'Auvergne FRADDT Pays	25 210 €
Lot N°2	30 183 €	Conseil Régional Ligne sectorielle	25 000 €
Prorata maîtrise d'œuvre	13 594 €	Programme Leader	15 000 €
		CCMV	102 158 €
	167 368 €		167 368 €

Yves CHAVENT indique que les plantations sur cette aire de covoiturage, viennent d'être réalisées et que le mas d'éclairage sera bientôt installé.

6 – Couverture assurance des risques statutaires du Centre de Gestion – Approbation

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature du contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion, avec le groupement Sofcap Generali

Louis SIMONNET indique que début 2012, le Centre de Gestion de la Haute-Loire a lancé une mise en concurrence du contrat d'assurance groupe sur les risques statutaires et notre collectivité lui a donné mandat afin qu'il effectue la consultation à notre place. En effet, le contrat que nous avons conclu avec Dexia Sofcap arrive à son terme le 31 décembre prochain

Deux candidats seulement ont adressé des propositions, les cabinets Yvelin et Collecteam associés à l'assureur AXA et le courtier Sofcap associé à l'assureur Générali. Au terme de la procédure, après avoir analysé les offres et vu les critères établis, le groupement Sofcap Générali a été choisi.

La proposition peut se résumer ainsi :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Les tarifs négociés par le Centre de Gestion pour notre collectivité sont les suivants

Risques	Franchise en maladie ordinaire	Conditions
Décès	Sans objet	0.18 %
Accident du travail – Maladie professionnelle	Sans objet	0.75 %
Longue maladie – Maladie de Longue Durée	Sans objet	5.22 %
	180 jours	3.79 %
Maternité	Sans objet	1.03 %
Maladie ordinaire	10 jours	3.07 %
Tous risques agents CNRACL (sans franchise CLM/CLD)	10 jours	10.25 %
Tous risques agents IRCANTEC (sans franchise CLM/CLD)	10 jours	1%
	15 jours	0.95 %

Le taux actuel s'élève à 6.22 %. L'augmentation appliquée dès 2013 est due aux coûts engendrés par les grosses pathologies que subissent certains agents communautaires.

7 – Garantie maintien de salaire – Choix de la procédure retenue

Avec trois oppositions (Robert VALOUR, Agnès ALEXANDER, Dominique MARTIN) et trois abstentions (Yves CHAVENT, Yvan CHALAMET, François BERGER), les élus retiennent la procédure de la labellisation pour la garantie maintien de salaire des agents communautaires.

Louis SIMONNET rappelle que le conseil communautaire, en 2003, avait décidé d'adhérer au contrat groupe proposé par la Mutuelle Nationale Territoriale. Ce contrat groupe permettait d'assurer un complément de rémunération aux agents qui, après 3 mois de maladie, se trouvaient en situation de demi traitement. Ce contrat incluait, au-delà des indemnités journalières fixées à 95 %, un complément de rémunération en cas d'invalidité et de retraite pour invalidité. Le taux applicable est de 1.90 % pour l'année 2012. Il prévoyait une contribution de 25 % de l'employeur ramenant ainsi la cotisation de l'agent à 1.425 %.

Le Décret du 8 novembre 2011 a remis en cause l'ensemble de ces dispositifs et propose désormais deux modalités d'intervention des collectivités sur ce risque : la convention de participation et la labellisation

Dans le cadre d'une convention de participation la collectivité choisit de souscrire auprès d'une société, après mise en concurrence, et les agents sont obligés de se conformer à ce choix. Cette procédure engage les agents pour 6 ans.

Dans le cadre de la labellisation, les agents choisissent librement leur couverture auprès de sociétés ayant été labellisées et la solidarité s'exerce au niveau national. Le désengagement par les agents est possible annuellement.

En mai 2012, le conseil communautaire a confié au Centre de Gestion de la Haute-Loire le soin de conduire une consultation pour le compte des communes adhérentes. Au terme de cette consultation, le Centre de Gestion de Haute-Loire a retenu la proposition du cabinet Intérial, associé à la société Gras-Savoie dont la proposition se trouve ci-après présentée :

- Un contrat pour 6 ans sera signé dès le 1^{er} janvier prochain. Le taux proposé, pour une couverture à hauteur de 85 % du traitement de base et de l'ensemble des primes, s'élève à 2.10 % (option 3 : IJ + invalidité + retraite)

La M.N.T. a indiqué que sa proposition de contrat a fait l'objet d'une procédure de labellisation reprenant les éléments contenus ci-après :

- maintien des conditions actuelles de leur contrat, dès le 1^{er} janvier 2013, à savoir un taux de cotisation identique et des garanties à hauteur de 95 % du traitement de base et de l'ensemble des primes. Actuellement, le taux, pour l'option maximale est de 1.90 % (option 3 : IJ + invalidité + retraite).

Le bureau, après avoir pris connaissance de ces propositions et après que le personnel ait été consulté a décidé d'opter pour la labellisation qui, sur la base de la proposition de la M.N.T. semble plus adaptée.

Il sera décidé ultérieurement des conditions de participation de la communauté de communes pour soutenir l'adhésion des agents à cette convention.

Robert VALOUR déplore le fait que l'ensemble des propositions du contrat Interrial n'ait été précisé dans le rapport, selon lui ce dossier a manqué de communication. Il souligne le taux dégressif du contrat proposé par le Centre de Gestion, dans le cadre de sa négociation. Il indique qu'un taux de remboursement à hauteur de 85 % non imposable, équivaut à un remboursement de salaire de 95%. Il indique ne pas souhaiter voter différemment pour les agents communautaires et pour les agents municipaux.

Dominique FREYSSENET rappelle que ce débat est mené ici en conseil communautaire et non en conseil municipal. Une totale harmonisation des avantages de l'ensemble des agents semble impensable notamment du fait que certaines collectivités disposent de leur propre CTP.

Louis SIMONNET indique qu'il n'est pas pensable aujourd'hui de réduire le taux de remboursement au vu des pathologies que connaissent certains agents communautaires. Concernant la communication du dossier, il rappelle qu'il a été examiné lors du dernier bureau.

Michel BOZONNET indique également que le taux de remboursement est primordial pour les agents. Il souligne que le remboursement n'est effectivement pas impossible mais ne prévoit pas non plus de cotisation pour la retraite.

François BERGER déplore également le manque d'information quant au taux dégressif notamment. Dégressivité logique de par le système de la mutualisation proposé par le Centre de Gestion.

Toutefois, comme le souligne Michel BOZONNET on ne connaît pas le nombre d'adhérents donc on ne peut pas dire, aujourd'hui, à combien s'élèvera exactement le taux de cotisation. De plus, le contrat proposé par le Centre de Gestion inclut une participation de 5€ par agent et par an.

8 – Décision Modificative n°2 - Approbation

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent les DM telles que présentées ci-dessous :
DM n°2 – Budget principal

FONCTIONNEMENT	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
Dépenses		
022 - Dépenses imprévues	421 014.94 €	487 209.00 €
616 - Primes d'assurances	21 000.00 €	5 000.00 €
6231 - Annonces et insertion	3 500.00 €	5 000.00 €
6332 -Cotisations FNAL	3 600.00 €	200.00 €
6338 - Autres versements sur rémunérations	2 200.00 €	500.00 €
64111 - Rémunération principale	660 000.00 €	1 000.00 €
64112 - NBI Supp familial	12 500.00 €	3 200.00 €
64118 - Autres indemnités	110 000.00 €	2 000.00 €
64131 - Rémunérations	73 000.00 €	2 500.00 €
6451 - Cotisation URSSAF	133 000.00 €	1 000.00 €
6453 - Cotisation caisses retraites	175 000.00 €	10 000.00 €
6454 - Cotisations ASSEDIC	4 600.00 €	1 000.00 €
64732	7 500.00 €	1 000.00 €
Total		519 609.00 €

Recettes	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
73113 - TASCOM	0.00 €	157 500.00 €
73114 - IFER	0.00 €	157 500.00 €
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX	315 000.00 €	-315 000.00 €
7323 - FNGIR	1 691 059.00 €	313 955.00 €
74124 -Dotation intercommunale	397 000.00 €	520.00 €
74126 - Dotation compensation GPT	1 300 000.00 €	80 462.00 €
7477 - Participation fonds structurels	5 400.00 €	-5 400.00 €
777 - Quote part subvention investissement	0.00 €	400.00 €
748313 - DC RTP	974 499.00 €	129 672.00 €
	Total	519 609.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
139158 - subvention investissement	0.00 €	400.00 €
10222 - FCTVA	1 530 000.00 €	-1 530 000.00 €
10222 - FCTVA		1 000 000.00 €
020 - dépenses imprévues	29 878.21 €	7 336.00 €
2183 -(041) matériel bureau et informatique	0.00 €	1 672.24 €
2188 - (041) Autres immo corporelles	0.00 €	844.48 €
2313 - (041) Construction	0.00 €	8 528 428.10 €
1641 - (041) Emprunt	0.00 €	1 672 065.18 €
	Total	9 680 746.00 €

Recettes	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
1327 -subvention fonds structurels		7 736.00 €
2313 - Constructions	1 530 000.00 €	-1 530 000.00 €
2313 - Constructions		1 000 000.00 €
2183 -(041) matériel bureau et informatique	0.00 €	2 000.00 €
2188 - (041) Autres immo corporelles	0.00 €	1 010.00 €
2313 - (041) Construction	0.00 €	10 200 000.00 €
	Total	9 680 746.00 €

Les élus s'accordent à dire que la bonne nouvelle concernant les recettes de l'Etat risque de ne pas se reproduire.

DM n° 1 – budget annexe Pirolles

FONCTIONNEMENT	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
Dépenses		
66112 - interets - rattachement ICNE	0.00 €	31 000.00 €
66111 - interets emprunt	30 000.00 €	-20 700.00 €
608 - (043) frais accessoires	30 000.00 €	11 000.00 €
605 - achat matériel		6 700.00 €
	Total	28 000.00 €

Recettes	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
796 - (043) transfert charges financières	30 000.00 €	11 000.00 €
7473 - subv conseil gl	26 000.00 €	-26 000.00 €
71355 - variation stocks		43 000.00 €
	Total	28 000.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
3555 (040) stocks terrains aménagés	1 315 115.92 €	43 000.00 €
	Total	43 000.00 €

Recettes	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
1641 - (040) emprunt	15 115.92 €	43 000.00 €
	Total	43 000.00 €

DM n°1 – Budget annexe Campines

FONCTIONNEMENT	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
Dépenses		
6338 - autres impots et taxes	0.00 €	10.00 €
605 Achat matériel et équipement	52 000.00 €	-10.00 €
608 - (041)	0.00 €	50 000.00 €
7473 subvention département	50 000.00 €	-50 000.00 €
74751 GPT de rattachement	83 886.50 €	-63 000.00 €
	Total	163 000.00 €

Recettes	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
796 - (041)	0.00 €	50 000.00 €

7133	0.00 €	113 000.00 €
Total		163 000.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
3351 - (040) encours production biens	0.00 €	113 000.00 €

Recettes	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
1641 - emprunt	0.00 €	113 000.00 €

DM N°1 – Budget annexe La Borie-Chavanon

FONCTIONNEMENT	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
Dépenses		
66112 - interets - rattachement ICNE	0.00 €	25 000.00 €
66111 - interets emprunt	25 000.00 €	-18 000.00 €
608 - (043) frais accessoires	25 000.00 €	7 000.00 €
605 - achat matériel	70 000.00 €	-7 000.00 €
Total		7 000.00 €

Recettes	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
796 - (043) transfert charges financières	25 000.00 €	7 000.00 €
7015 - vente de terrains	825 000.00 €	-713 000.00 €
7135 (040) encours production	394 543.33 €	713 000.00 €
Total		7 000.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
3555 (040) encours production	394 543.33 €	713 000.00 €
Total		713 000.00 €

Recettes	CREDITS OUVERTS	DM PROPOSEE CREDIT EN PLUS OU EN MOINS
1641 - emprunt	0.00 €	713 000.00 €
Total		713 000.00 €

9 – Modification attribution de compensation 2012 – Approbation

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent la modification de l'attribution de compensation à reverser pour l'année 2012, comme suit. Cette modification fait suite à la prise de compétence « tourisme »

Communes	ATTRIBUTION PROVISOIRE 2012	montant à déduire suite au transfert de charges liées à la prise de compétence Tourisme	MONTANT 2012
BEAUZAC	651 600,00 €	24 758,00 €	626 842,00 €
LA CHAPELLE D'AUREC	244 454,00 €	1 187,00 €	243 267,00 €
MONISTROL SUR LOIRE	1 748 181,80 €	50 048,00 €	1 698 133,80 €
SAINTE SIGOLENE	2 682 694,00 €	8 759,00 €	2 673 935,00 €
SAINTE PAL DE MONS	778 096,00 €	1 533,00 €	776 563,00 €
LES VILLETES	295 221,00 €		295 221,00 €

10 – Modification du régime du droit à déduction de la TVA portant sur la construction du centre aquatique

A l'unanimité, les élus communautaires autorisent Monsieur le Président à réaliser les opérations nécessaires à la modification du régime du droit à déduction de la TVA portant sur la construction du centre aquatique, opérations traduites dans la DM précédemment examinée

Il est rappelé que le conseil communautaire a sollicité auprès du Service des Impôts des Entreprises d'Yssingeaux, l'assujettissement à la TVA de l'opération du centre aquatique intercommunal depuis son origine

En contrepartie, la communauté de communes doit reverser le montant du FCTVA perçu depuis le début de l'opération.

A compter du 1^{er} août dernier, les opérations budgétaires relatives au centre aquatique ont été comptabilisées hors taxes. Il convient toutefois de régulariser les mandatements antérieurs afin de pouvoir demander le remboursement de la TVA déduite. Cette opération permettrait de rembourser, de façon concomitante le FCTVA à l'Etat.

11 – Avenant n°1 au contrat d'affermage

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent l'avenant n°1 au contrat d'affermage à intervenir avec la société Equalia.

En effet, la Société EQUALIA, avec qui nous avons signé un contrat d'affermage pour la gestion du centre aquatique L'Ozen le 2 avril dernier, a demandé le transfert du contrat à la Société HESTIA, société filiale à 90 % de la SARL EQUALIA. La domiciliation de la société sera réalisée au centre aquatique.

12 – Avenant au contrat Enfance-jeunesse avec la CAF de Haute-Loire – Approbation

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir avec la CAF pour la prise en compte au titre de contrat Enfance et Jeunesse, des nouvelles actions telles que définies ci-dessous.

- L'association Oxygène qui gère le centre de loisirs sur la Commune des Villettes a créé, cette année, un nouvel accueil adolescents. Une extension d'agrément est donc nécessaire afin que la CAF puisse prendre en compte l'impact financier engendré par cette augmentation. Le montant de cette action s'élève à 6 459 €.

- L'association « l'échap'toi » qui gère le centre de loisirs sur la Commune de La Chapelle d'Aurec a créé cette année un nouvel accueil adolescents. Une extension d'agrément est donc nécessaire afin que la CAF puisse prendre en compte l'impact financier engendré par cette augmentation. Le montant de cette action s'élève à 11 641 €

- L'association des 6 Loupiots en Marche, a augmenté le nombre d'animateurs RAM, en suivant l'avis de la commission (du 18 juillet 2012). La CAF nous proposera un avenant pour la prise en charge de ces postes supplémentaires.

13 – Modification du montage financier pour le studio de répétition des musiques actuelles – Approbation

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le nouveau plan de financement du studio de répétition des musiques actuelles. L'enveloppe LEADER a été utilisée à son maximum ce qui permet une diminution de la participation du Conseil Général.

Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel (équipement d'une salle de la maison de la musique à Ste Sigolène)	17 588,25 €	Subvention Région,	3 600
		Conseil Général	2 732 €
		Subvention Leader	7 736 €
		Participation CCMV	3 520,25 €
TOTAL	17 588,25 €	TOTAL	17 588,25 €

Dominique FREYSSENET indique que les activités du studio de répétition vont démarrer début 2013. 20 groupes ont été recensés sur notre territoire et 100 sur l'ensemble du département. Il rappelle que le studio n'intervient pas sur la diffusion.

A la question de Patrick RIFFARD, il est précisé que les groupes doivent apporter une petite contribution financière pour pouvoir disposer des locaux. Le coût est minime et permettra aux groupes de disposer de matériel sans avoir à déplacer leurs instruments à chaque répétition.

14 – Soutien financier au dispositif relais mis en place par l'Education Nationale - Approbation

Le conseil communautaire, à la majorité, avec une opposition (Nathalie MAURIN) approuve l'attribution d'une subvention de 800 € à l'Inspection Académique de Haute Loire pour la mise en place du dispositif Relais sur l'est du département, pour l'année 2012

En octobre dernier, l'Inspection Académique de Haute Loire a présenté le « dispositif Relais » développé sur le département à Louis SIMONNET.

Cette action nationale a pour but d'accueillir des élèves de collège, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Les élèves sont encadrés par des volontaires, enseignants, éducateurs, personnels associatifs et professionnels de l'animation décidés à travailler en équipe.

En Haute-Loire, ce dispositif existe déjà sur Le Puy en Velay, et la volonté de l'Inspection Académique est de le développer sur l'Est du département en créant une antenne à Monistrol sur Loire.

Les élèves viendraient des collèges publics et privés des communes de Monistrol sur Loire, Ste Sigolène, Aurec sur Loire, et St Didier en Velay, et ils seraient pris en charge au collège du Monteil pour une durée minimale de trois mois. L'objectif étant de réintégrer ces élèves dans leurs collèges d'origine au terme de l'accompagnement.

Cette mise en place nécessite de prendre en charge les frais de déplacement des enseignants et des assistants d'éducation originaires du Puy en Velay. C'est pourquoi, l'Inspection Académique sollicite la CCMV pour une subvention à hauteur de 800 € pour l'année scolaire 2012/2013 (une subvention équivalente a été demandée à la CC Loire Semène qui semble se positionner favorablement face à cette demande).

Cette antenne, est aujourd'hui proposée à titre expérimental, mais si le bilan est positif, elle pourrait être reconduite dans les années à venir, et voire même se développer, la prise en charge financière évoluerait alors.

Cette action entre totalement dans le cadre du CISPD et sera présentée lors de la prochaine séance plénière. Une convention sera signée entre l'ensemble des partenaires.

Nathalie MAURIN déplore le fait que l'Education Nationale mette en place un dispositif, très intéressant, mais ne suive pas financièrement.

Louis SIMONNET précise que la collectivité est en limite de compétence dans ce cadre-là et peut intervenir seulement dans le cadre du CISPD.

15 – Plan de financement de l'étude giratoire de la Borie – Approbation

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent le plan de financement prévisionnel d'une étude visant à analyser l'évolution du trafic routier dans le but de permettre l'établissement de solutions techniques afin d'améliorer les flux de circulation dans le secteur de la Borie à Monistrol sur Loire, et autorisent Monsieur le Président solliciter l'Etat (DETR) en vue de l'obtention d'une subvention

Le principe de réalisation d'une telle étude avait été approuvé le 25 septembre dernier.

Il est rappelé que la Communauté de Communes les Marches du Velay intervient dans la réalisation de cette étude au titre de la compétence « Aménagement de l'espace » et qu'il a été convenu que la communauté de communes assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'étude en précisant que cette orientation n'avait aucune valeur d'engagement sur une participation financière pour la réalisation d'un ouvrage pour lequel la communauté de communes pourrait être sollicitée

Le plan de financement est défini comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etude préalable	24 320 € HT	Subvention DETR (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	19 456 € HT
		Communauté de Communes	4 864 € HT
Total	24 320 € HT	Total	24 320 € HT

16 – Décisions du Président – Approbation

Les élus communautaires prennent acte des décisions signées par Monsieur le Président en application de la délibération n° 08-05-04, du 5 mai 2008, l'autorisant à signer les marchés en procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T.

Objet	Co-contractant	Montant HT
Remboursement assurance suite à bris sur pare-brise benne à ordures ménagères	SMACL	131.56 €
Remboursement trop perçu sur adhésion 2011	CNAS	812.16 €
Remboursement honoraires d'avocat suite à un sinistre	SMACL	1 196 €
Remboursement assurance suite à bris sur pare-brise benne à ordures ménagères	SMACL	681.26 €
SPS Aménagement d'une réserve incendie	APAVE	630.00 €
Transport des élèves de la CCMV au centre aquatique L'OZEN	SARL GOUNON	36 205.00 €

Michel BOZONNET précise que le marché avec la société Gounon est signé pour 1 an. A la question de Valérie GIRAUD, il est précisé que l'organisation des transports des élèves sera revue, en vue d'une optimisation, l'année prochaine.

Robert VALOUR souligne l'attractivité des prix pour un service apprécié par les établissements scolaires.

17 - Création d'un Conseil Départemental d'Accès au Droit – Approbation
Convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit en Haute-Loire – Autorisation
donnée à Monsieur le Président pour signer la convention.

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la signature d'une convention permettant le versement d'un montant de 500 € par an, sur une durée de 3 ans pour la mise en place d'un Conseil d'Accès au Droit sur notre département.

Louis SIMONNET indique que Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance du Puy en Velay a saisi la communauté de communes en vue de la création d'un Conseil d'Accès au Droit constitué sous forme de Groupement d'Intérêt Public en vue d'informer les personnes sur leurs droits et obligations et d'aider et assister pour l'accomplissement de toute démarche de nature juridique.

Ce GIP est constitué entre l'Etat, le Département de la Haute-Loire, l'Association des Maires de Haute-Loire, la caisse des règlements pécuniaires du barreau, la Chambre des Notaires et l'association « justice et partage ».

En qualité de membre associé, la communauté de communes « Les Marches du Velay » est sollicitée pour un montant de 500 euros par an, sur une durée de 3 ans.

Les élus s'accordent à relever l'intérêt d'une telle instance car beaucoup de personnes ne connaissent pas leurs droits. La Haute-Loire est le seul département à ne pas disposer d'un tel conseil.

18 - Création d'un poste d'attaché contractuel

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la création d'un poste d'attaché contractuel, pour une durée de 1 an renouvelable, à compter du 3 janvier prochain, en vue de la poursuite de la mission de mise en œuvre de la collecte sélective à la communauté de communes.

En septembre 2011, le conseil communautaire avait approuvé la création d'un poste d'agent contractuel pour l'amélioration de la collecte sélective sur le territoire de la communauté de communes des Marches du Velay, pour une durée d'un an.

Ce poste, occupé par Madame Marie GABION, a consisté, au cours de l'année 2012, à analyser et suivre les tournées et à réorganiser les points de regroupement en y intégrant les bacs de tri sélectif (bacs jaunes).

Cette mission doit être aujourd'hui poursuivie avec la question de la réorganisation des tournées, la mise en place effective de cette opération au printemps 2013 et la communication qui doit y être associée.

Afin de conduire et de coordonner l'ensemble de ces actions, ce poste sera proposé à l'agent actuellement titulaire de la mission.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Monistrol sur Loire,
Le 3 décembre 2012

Le Président
Louis SIMONNET

Communauté de communes
Les Marches du Velay

